



Réponse de la Direction au rapport sur le programme 2017-2021 “Un monde juste qui fait progresser les droits des enfants et l’égalité pour les filles” financé par la DGD au Bénin

Titre du rapport	Evaluation à mi-parcours du programme quinquennal	Titre du projet	Impact’Elle
Date du rapport	Janvier 2020 – révisé en mars 2020	Dates du projet	Janvier 2017 – décembre 2021
Organisations impliquées	Plan International Bénin ; Plan International Belgium		
Noms des évaluateurs/chercheurs	Katrijn Asselberg, Lisette Caubergs, Marcellin Nonfon South Research CVBA VSO Leuvenestraat 5/2 B - 3010 Kessel - Lo - Belgium T + 32 (0)16 49 83 10 F + 32 (0)16 49 83 19		
Evaluation de l’exhaustivité et de la qualité	<p>La fédération de Plan International fournit à toutes ses organisations nationales et bureaux dans les différents pays des lignes directrices et des outils qui servent de guide pour soutenir l’élaboration de rapports d’évaluation complets, clairs et utiles. Dans l’ambition de Plan International Belgique de respecter ses obligations légales et de les considérer comme des opportunités d’apprentissage, Plan International Belgique, avec les bureaux de pays concernés, a pris plusieurs mesures pour évaluer l’exhaustivité et la qualité de l’évaluation à mi-parcours de son programme quinquennal financé par la Coopération belge pour le développement. Le personnel de Plan International Belgique a rempli conjointement un formulaire d’évaluation de l’exhaustivité ainsi qu’un formulaire d’évaluation de la qualité. Ce faisant, les commentaires reçus des bureaux de pays ont également été pris en considération. Les deux formulaires ont été créés par la fédération Plan International et doivent être utilisés de manière systématique, dans l’ensemble de la fédération, pour les études de base, les évaluations à mi-parcours et finales ainsi que pour la recherche. Cet exercice a mis en évidence les succès et les défis liés aux produits de l’évaluation et au processus d’évaluation. Il a soulevé plusieurs questions qui font l’objet de discussions en interne et avec les consultants. Les résultats de ces discussions seront compilés. Ils alimenteront le renforcement des capacités du personnel de BNO et la préparation de l’évaluation finale du même programme et serviront à renforcer le système d’évaluation de Plan International Belgique.</p>		

Critères & Question(s) d'évaluation	Recommandation(s)	Réponse de la direction (Accepte, Accepte partiellement ou Rejette)	Commentaires et Action(s) de suivi	Délai	Responsabilité
A. Efficacité					
<p>Pertinence et efficacité des adaptations aux objectifs spécifiques</p> <p>Les adaptations aux objectifs spécifiques faites dans le courant de la première année d'implémentation du programme étaient-elles pertinentes et efficaces pour répondre aux besoins des bénéficiaires ? Ont-elles amélioré l'implémentation du programme ?</p>	<p>A1.1 Faire en sorte que tous les acteurs clés soient au courant des structures et mécanismes du programme qui existent dans leur village/commune, tout comme de leur rôle, fonctionnement et responsabilités. De la même façon, les articulations entre les deux volets doivent être clarifiées au niveau des différentes parties prenantes, y compris les autorités (locales) et les institutions publiques.</p>	<p>Accepte</p>	<p>Une réorganisation de la couverture des zones d'intervention par les partenaires de mise en œuvre sera effectuée pour assurer que les deux volets du programme (éducation et protection) puissent être mis en œuvre dans l'ensemble des localités d'intervention. Cette réorganisation sera accompagnée d'un travail renforcé de communication entre les partenaires et envers les différentes parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans chaque commune, un(e) animateur/trice facilitera la mise en œuvre du programme. La charge sera répartie équitablement et en fonction de la présence antérieure de 	<p>Juillet 2020</p>	<p>Coordinateur du programme et l'équipe MER</p> <p>Pour les besoins spécifiques de renforcement de capacité nécessitant un appui technique, il fera appel au partenaire spécialisé du domaine en question.</p>

			<p>ces partenaires dans les communes : 2 communes pour chaque partenaire au nord (+ 1 pour un partenaire sur le volet éducation) et 3 communes pour chaque partenaire au sud.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il/Elle organisera, entre autres, des sessions d'information qui intègrent les volets éducation et protection auprès des acteurs communautaires pour présenter les plans annuels et les redevances de compte en fin d'année. - Il/Elle expliquera l'articulation entre les deux domaines d'intervention du programme, la protection et l'éducation, de même que l'intégration possible entre les deux secteurs et, en particulier, l'intégration de la protection de l'enfance dans l'éducation. 		
	A1.2. Vérifier l'hypothèse que les groupes d'épargne facilitent le maintien des enfants à l'école mais que les caisses sociales ne permettent pas de payer les frais de scolarité des enfants non	Accepte	Réaliser une étude sur la participation des Groupes d'épargne (AVE&C & AJE&C) à la prise en charge des écoliers-ères et des apprentis-ies. Cette étude prendra en compte l'articulation	Février 2021	Consultants externes supervisés par le coordinateur et l'équipe MERL

	<p>scolarisés. Examiner dans quelle mesure ces groupes font appel aux autres structures (ex. MCPE, CPS, partenaires...), le taux de succès de ces prises de contact et les raisons éventuelles pour lesquelles ces démarches n'aboutissent pas.</p>		<p>des groupes d'épargne avec les autres structures (ex. MCPE, CPS, partenaires...), le taux de succès des prises de contact avec ces autres structures et les raisons éventuelles pour lesquelles les démarches envers celles-ci n'aboutissent parfois pas. Elle inclura également une description des différents types de caisse d'épargne et des rôles que celles-ci remplissent.</p>		
<p>Efficacité et efficience de travailler avec 4 partenaires</p>	<p>A2.1. L'échange et le renforcement mutuel entre les partenaires est à encourager, notamment en vue d'un prochain programme hypothétique où les 4 partenaires travailleraient sur les mêmes thématiques, et auraient donc tout intérêt à apprendre les uns des autres, tant sur le plan technique qu'en ce qui concerne la discussion des écueils ou expériences concrètes.</p>	<p>Accepte</p>	<p>Comme mentionné dans la réponse à la recommandation A1.1, le positionnement des animateurs par commune sera renforcé (1 animateur par commune) qui sera chargé de l'intégration des volets Education et Protection dans chaque commune. Ceci va accroître le travail en synergie et encourager la mutualisation des ressources techniques et financières entre les partenaires.</p> <p>De plus, voici les actions supplémentaires qui vont être mises en œuvre :</p>	<p>A partir de juillet 2020</p>	<p>Le coordinateur du programme et les 4 partenaires de mise en œuvre</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Chaque animateur-trice recevra un Appui technique de la part des deux chargés de programme (Education et Protection). De même, les visites formatives du coordonnateur national et le point focal le renforceront davantage. - Des formations complémentaires seront également organisées à l'endroit des nouveaux animateurs-trices (sur les outils et approches spécifiques des volets éducation et protection : DIG, AJE&C, GS, MCPE). Le plan de renforcement des capacités des partenaires sera réajusté. 		
	<p>A2.2. Le potentiel du partenariat et de la combinaison et complémentarité d'expertise ayant un grand potentiel en vue d'un travail de plaidoyer au niveau des autorités, dépassant le niveau local/communal, l'évaluation à mi-parcours n'a pas trouvé beaucoup d'exemples qui permettent de</p>	<p>Accepte</p>	<p>Dans chaque zone et chaque commune, les partenaires rédigeront ensemble une stratégie de plaidoyer et un plan d'action pour l'implémenter à l'endroit des autorités à divers niveaux (communal, départemental et national).</p>	<p>À partir d'octobre 2020 jusque décembre 2020</p>	<p>Le coordinateur du programme et les 4 partenaires de mise en œuvre</p>

	conclure que ce potentiel est déjà pleinement exploité. L'évaluation recommande dès lors d'explorer les pistes potentielles à cet égard.		<p>Ce sont les domaines du programme (éducation, protection) qui seront analysés. Le développement des documents susmentionnés permettra de cibler les questions prioritaires.</p> <p>Les stratégies seront développées avec les nouveaux maires et conseillers municipaux qui ont pris fonction en mai/juin 2020 lors de rencontres et ateliers.</p> <p>Au total, trois documents de niveau départemental seront élaborés et reprendront les spécificités des communes d'intervention.</p>		
<p>Inclusion</p> <p>Dans la mise en œuvre, les pratiques visant l'inclusion de tous les enfants vulnérables (en particulier ceux avec un handicap) sont-elles appropriées ?</p>	A3. En collaboration avec les CPS, développer une cartographie des services existants qui s'occupent des enfants handicapés, de sorte que les acteurs sur le terrain puissent informer et orienter les personnes qui sont à la recherche d'un appui spécifique qui ne peut pas être offert dans le cadre du programme.	Accepte	<p>Faire la cartographie des services existants qui s'occupent des enfants handicapés dans les zones d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des informations seront récoltées auprès du Ministère des Affaires sociales et de la microfinance et auprès de ses instances déconcentrées. 	Décembre 2020	Coordinateur du programme et point focal sud avec l'appui du conseiller en protection de l'enfance.

			<ul style="list-style-type: none"> - Un document de cartographie sera produit ; - Il sera vulgarisé dans les différentes communes d'intervention. 		
<p>Mécanismes de protection de l'enfance aux écoles</p> <p>Les mécanismes de protection de l'enfance aux écoles, sont-ils adaptés aux enfants et à la problématique ? Sont-ils efficaces ? Dans quelle mesure l'approche de 'gouvernements scolaires' est-elle efficace dans ce cadre ?</p>	<p>A4.1. Examiner les causes de l'augmentation des taux de violences en milieu scolaire. Là où nécessaire, prendre des mesures (ex. organisation des sensibilisations pour et ensuite par les GS ou d'autres acteurs, impliquer les APE pour assurer un suivi de près, organiser un plaidoyer au niveau national sur les effets secondaires non désirables des actions politiques...)</p>	<p>Accepte</p>	<p>L'augmentation des châtimets corporels en milieu scolaire (vis-à-vis des filles et des garçons) est interpellante. Il faut donc agir à plusieurs niveaux et en plusieurs temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une campagne de sensibilisation à l'endroit de l'administration scolaire (direction, censeurs et surveillants) ; - Mettre en place un système de signalement des cas de violence à l'école (et aux abords) et mettre en place un système de suivi de ces signalements (ex : professeure femme comme point focal, une boîte de signalement confidentiel, le MCPE...) ; 	<p>Sept. 2020</p> <p>Sept. 2020</p>	<p>Les 4 partenaires de mise en œuvre</p> <p>Les 4 partenaires de mise en œuvre</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Former les enseignants sur les stratégies de communication et de discipline non violente et les effets positifs sur le développement des enfants et adolescents ; - Mener une étude sur les causes de l'augmentation des taux de violences en milieu scolaire (en même temps que l'étude sur la contribution des AVEC à la couverture des frais d'éducation, voir recommandation A1.2.) ; - Faire un plaidoyer au niveau national à l'endroit des autorités éducatives. 	<p>Sept. 2020</p> <p>Février 2021</p> <p>Décembre 2020</p>	<p>Les 4 partenaires de mise en œuvre</p> <p>Consultants externes avec l'appui de l'équipe MERL</p> <p>CBO-EPT</p>
	A4.2. Effectuer une recherche sur les contacts entre artisans et écolières/collégiennes en relation avec la protection et l'éducation des filles.	Accepte	<ul style="list-style-type: none"> - Pour réagir face aux incidents au sein de la communauté (et en dehors du cadre scolaire – cf. réponse à la recommandation A4.1.), l'équipe de projet s'attèlera avec les ONG partenaires au développement et à la mise en place d'un système 	<p>Octobre 2020</p>	<p>Coordinateur du projet avec l'appui des 4 partenaires pour le suivi des cas dénoncés</p>

			<p>communautaire de protection qui permettra d'assurer la possibilité d'un report des cas d'abus entre écoliers/collégiennes en toute confidentialité. Il est important d'établir un lien entre les enfants, les MCPE dans les communautés et les CPS et de vulgariser les contacts des CPS et MCPE et d'encourager un mécanisme communautaire de confiance et protection pour permettre de signaler des cas par SMS, sur base de l'expérience déjà développée par Plan dans d'autres projets (USHAHIDI).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude plus large sur les risques auxquels les élèves peuvent faire face en termes de protection et de violence basée sur le genre doit permettre notamment de mieux comprendre les normes sociales et culturelles qui stimulent les grossesses précoces et la nature des 	<p>Novembre 2020</p>	<p>Consultant externe avec l'appui de l'équipe MERL</p>
--	--	--	--	----------------------	---

			relations entre les élèves et les artisans. De plus, cette étude se penchera sur les mécanismes de protection à mettre en place pour s'assurer que les filles soient conscientes de leurs droits de même que sur les mécanismes de protection et les services de SSR disponibles.		
	A4.3. Clarifier le rôle et le mandat, ainsi que les approches adoptées par le GS. Un travail dans ce sens est déjà en cours, sous forme de l'élaboration des guides qui permettront également la généralisation de l'approche par le Ministère de l'Education avec la participation active de la CBO-EPT tout comme des représentants des GS. Cette généralisation doit assurer la durabilité et la diffusion de l'approche au niveau national.	Accepte	- Vulgariser les documents relatifs aux Gouvernements Scolaires (GS) adoptés par le ministère de l'éducation au niveau des écoles d'intervention du programme. Cette vulgarisation se fera via la publication et diffusion d'un guide de l'encadreur et du manuel du GS. Des espaces médiatiques seront également recherchés.	Septembre 2020	Partenaires de mise en œuvre
	A4.4. Un problème récurrent est la nécessité de reprendre les formations à cause de la mobilité des élèves et des enseignants. Une	Accepte	Les documents susmentionnés abordent les questions identifiées par l'évaluation à mi-parcours, telles que l'organisation des		

	<p>solution proposée est de ne plus mettre des élèves de la dernière année sur la liste. D'autre part, il nous semble plutôt intéressant d'avoir un nouveau gouvernement avec une certaine régularité, d'un point de vue 'démocratique' mais également pour faire en sorte que le maximum d'élèves puisse bénéficier des avantages liés à être membre du GS. Dans les procédures d'élection, il est important de veiller sur la manière de faire campagne (i.e. contenu, l'appropriation des messages clés vs distribuer des bonbons) et sur l'inclusion des élèves défavorisés.</p>		<p>élections et le mode de candidature. Lors des sessions organisées en vue de la vulgarisation des documents dans les écoles d'intervention, les différents aspects soulignés par l'évaluation à mi-parcours seront pris en compte et débattus avec les délégués et responsables de classes¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des consultations/sessions d'information extra pour tous les élèves/ les élèves intéressés sur : <ul style="list-style-type: none"> o les bonnes pratiques en matière de campagne électorale, o L'intégration des élèves défavorisés et/ou porteurs d'un handicap. 	<p>Octobre - Novembre 2020</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p>
	<p>A4.5. Là où il existe tant un GS qu'un MCPE, il est important de tisser les relations entre les deux structures. Dans certaines zones,</p>	<p>Accepte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre la synergie d'action entre groupes, y compris l'organisation de réunions trimestrielles au minimum 	<p>A partir de juillet 2020</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p>

¹ Il a déjà été convenu que le délégué des élèves fasse partie automatiquement du GS.

	<p>on a déjà commencé à organiser des réunions trimestrielles entre GS, APE, AME et MCPE afin d'échanger et de développer une planification commune. La synergie d'action entre ces acteurs est en effet à encourager et à développer davantage dans d'autres communes, non seulement pour créer plus de liens entre l'école et la communauté, mais également pour intégrer des checks and balances qui font en sorte que tout problème trouve sa solution et qu'aucun auteur de violence n'échappe. En effet, comme le disait un acteur : « Si on informe les APE et les CPS, il ne sera pas possible pour la direction d'étouffer des cas de VBG ».</p>		<p>(mensuelles idéalement) entre GS, APE, AME et MCPE dans toutes les communautés d'intervention du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir au format de la réunion avec l'appui d'un Child Protection Specialist (issue du CO, du bureau régional, d'un NO ou de la fédération) et aborder avec lui/elle notamment la question du huis clos et celle des participants. - Après chaque réunion, rédiger un PV et faire circuler ce PV auprès des acteurs responsables de soutenir les victimes de violence et/ou ceux responsables de poursuivre les auteurs de violence. Les standards de la politique de protection de Plan seront appliqués. - De manière générale, revoir l'approche de l'équipe de projet en ce qui concerne la gestion des cas dans les écoles et à travers les mécanismes de protection communautaires (procédures, confidentialité, survivor-centred approach). 		
--	---	--	--	--	--

<p>Dialogues intergénérationnels</p> <p>Dans quelle mesure l'approche et l'outil pour les dialogues intergénérationnels sont-ils efficaces ?</p>	<p>A5.1. Examiner si, et dans quelle mesure, les constats faits par rapport aux filles [c'est-à-dire l'efficacité des dialogues intergénérationnels de leur point de vue : par exemple, d'une part, une meilleure communication avec les parents, mais, d'autre part, une difficulté à témoigner devant le groupe et de partager des engagements] sont généralisables. Dans l'affirmative, assurer un accompagnement qui vise l'empowerment des filles : formation sur la prise de parole en public ; création d'une AJEC, etc.</p>	<p>Accepte</p>	<p>Afin de vérifier que les constatations des évaluateurs sont généralisables, les équipes (Plan et partenaires) en charge du projet envisagent plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner si, et dans quelle mesure, les constats faits par rapport aux filles sont généralisables (un rapport à produire) ; - Faire un suivi des Dialogues intergénérationnels (DIG) et observer l'implication et la prise en compte des filles (un rapport à produire). <p>Si les observations sont généralisables, les activités mises en œuvre dans le cadre des DIG seront ajustées afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer leur participation dans les DIG via des formations spécifiques sur leur confiance en elles et la prise de parole en public (Termes de Référence à produire) ; 	<p>De juillet à octobre 2020</p> <p>De juillet à octobre 2020</p> <p>Novembre 2020</p>	<p>Les 4 partenaires de mise en œuvre avec l'appui du coordinateur et du point focal.</p>
---	---	----------------	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les pistes de renforcement du pouvoir économiques des filles pour des actions à développer dans le futur programme (TdR à produire). 	<p>Novembre 2020</p>	
	<p>A5.2. Suivre de plus près les engagements qui sont pris par les différents groupes, tout comme les changements mentionnés par les participants.</p>	<p>Accepte</p>	<p>Les équipes de mise en œuvre vont être attentives dans le cadre des suivis et accompagnement de terrain sur les engagements pris par les différents groupes bénéficiaires du programme. Les évidences de ces engagements seront collectées et des rapports mensuels seront réalisés par les partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter les PV des dialogues intergénérationnels (1 DIG par mois durant 6 mois) ; - Compiler les PV et observer les tendances (un rapport de suivi à produire tous les trimestre). 	<p>Octobre 2020, puis systématiquement et dans le cadre du suivi trimestriel</p>	<p>Les 4 partenaires de mise en œuvre</p>

	<p>A5.3. Assurer un accompagnement pour veiller à ce que tous les groupes, y compris les filles, puissent être des « agents de changement ». Mettre davantage l'accent sur la compréhension, l'appropriation et, où indiqué, l'adaptation aux pratiques connues de l'approche.</p>	<p>Accepte partiellement</p>	<p>Les équipes de mise en œuvre vont être attentives dans le cadre des suivis et accompagnement de terrain sur la prise d'initiatives des groupes, en particulier des filles, pour qu'ils deviennent des agents de changement. C'est déjà le cas pour les associations sportives où les filles ont pris de l'assurance et s'investissent sur des actions de sensibilisation et autonomisation. Pour d'autres groupements (les AJEC, les GS), le processus est en cours, mais le renouvellement régulier des effectifs de ces groupements réduit les possibilités de renforcement en profondeur pour les convertir en agents de changement communautaires.</p> <p>Les formations sur les compétences de vie courantes vont être poursuivies afin de pousser ces groupes à prendre des initiatives et devenir des agents de changement.</p>	<p>De juillet à décembre 2020</p>	<p>Les 4 partenaires de mise en œuvre avec l'appui du coordinateur et du point focal sud.</p>
<p>La participation des jeunes dans le plaidoyer</p>	<p>A6. Faire entendre la voix des GS à des niveaux supérieurs pour réaliser un travail de plaidoyer sur</p>	<p>Accepte</p>	<p>Des plaidoyers sont prévus auprès des niveaux supérieurs de responsabilité lors de réunion</p>	<p>Octobre 2020, Juin 2021,</p>	<p>Les 4 partenaires de mise œuvre avec</p>

<p>Dans quelle mesure les enfants, jeunes et groupes d'étudiants participent-ils dans les activités de lobby, plaidoyer, et redevabilité en faveur d'une éducation inclusive et dans la protection de l'enfance contre les violences basées sur le genre ? Quelles sont les leçons apprises ?</p>	<p>des thèmes ressortis comme pertinents et urgents, comme le respect de l'interdiction du châtiment corporel à l'école. Le CBO-EPT, partenaire reconnu pour son expertise dans le domaine du plaidoyer, peut accompagner ces processus.</p>		<p>communautaires et d'événements publiques (Journée Internationale de la Fille, Journée de l'enfant africain).</p> <p>Dans le cadre de ces plaidoyers, il est important d'impliquer les membres du Conseil Consultatif des enfants (Structure représentative des enfants) dans les plaidoyers au niveau national</p>	<p>Octobre 2021</p>	<p>l'appui du coordinateur du programme et</p>
<p>B. Genre</p>					
<p>Genre <p>Dans quelle mesure les interventions sont-elles genre-transformatrices ? Dans quelle mesure les rôles des filles/garçons/femmes/hommes ont-ils changé dans les communes cibles ? Dans quelle mesure les filles font-elles valoir leurs droits ?</p> </p>	<p>B1.1. Examiner dans quelle mesure les constats sur les MCPE et APE, et sur les chefs coutumiers et religieux sont généralisables. Dans l'affirmative, prévoir une formation genre, avec un volet sur la masculinité positive, pour des structures comme les MCPE, AJE&C et AVE&C, mais également pour d'autres acteurs communautaires, comme les chefs religieux et coutumiers.</p>	<p>Accepte Partiellement</p>	<p>Dans la mesure des ressources disponibles, des formations sont prévues pour les acteurs du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations sur la masculinité positive seront organisées (développement d'approches et outils). Les acteurs renforcés seront : les MCPE, les AVEC/AJE&C, les APE et les leaders communautaires ; - Lors des réunions communautaires, la prise en compte de ces approches sera 	<p>Juin 2020</p> <p>Continu</p>	<p>Les conseillers techniques de Plan et des 4 Partenaires de mise en œuvre</p> <p>Idem</p>

			<p>également intégrée dans les discussions avec les acteurs locaux (prévus dans les méthodologies). L'accent sera mis sur le rôle et les implications des hommes sur l'éducation et la protection, mais pas uniquement;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par ailleurs, des personnes d'appui au sein des communautés seront identifiées et mobilisées pour faire le relais au sein de celles-ci. 	De juillet à octobre 2020	Idem
	<p>B1.2. Associer davantage les garçons et les hommes dans les AJE&C et les AVE&C, afin d'éviter un découragement ou une frustration auprès des groupes, mais également parce que l'égalité de genre est le travail de tout un chacun. Si on veut que ces groupes réalisent leur plein potentiel en terme d'empowerment social et économique, il est important que tous les groupes soient représentés et collaborent.</p>	Accepté partiellement	<p>A l'heure actuelle, les garçons et les hommes ne sont pas impliqués dans les AJE&C de manière uniforme à travers le pays.</p> <p>Au sud, l'équipe de projet et les ONG partenaires de mise en œuvre ont encouragé la mise en place des AJE&C mixtes dans tout ou partie des communes d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant le démarrage des (nouvelles) AJE&C, l'équipe de projet et les ONG partenaires capitaliseront sur les leçons apprises au 	Septembre 2020	Le coordinateur du programme, les conseillers de plan et les 4 partenaire de mise en œuvre

			<p>sud et au nord et discuteront de l'opportunité de continuer à encourager la création de AJE&C mixtes.</p> <p>Au nord, l'équipe du projet et les ONG partenaires de mise en œuvre examineront lors de la revue annuelle quelle peut être l'implication des garçons dans les AJE&C.</p> <p>A l'issue de cette réunion, l'équipe de projet pourra produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse SWOT de l'implication des garçons et des hommes dans les AJE&C ; <p>L'équipe de projet pourra également répondre à la question suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment les garçons peuvent-ils être impliqués et dans quelle mesure ? Différents rôles sont possibles. 	Septembre 2020	Idem
--	--	--	--	----------------	------

	<p>B1.3. Adopter la perspective transformatrice de genre dans l'identification et la rédaction du programme et faire en sorte que les 6 éléments soient abordés de manière intégrée.</p>	<p>Refusé</p>	<p>Le programme actuel a été défini avant la mise en place des outils permettant d'affiner les perspectives transformatrices de genre. Ces outils seront appliqués dans le cadre de l'élaboration du prochain programme. Pour le programme actuel, l'application de certains outils permettront d'identifier les aspects qui nécessitent d'être approfondis dans le cadre du prochain programme.</p>		
	<p>B1.4. Travailler davantage sur la santé sexuelle et reproductive (SSR), sur les relations sexuelles transactionnelles et sur les VBG dans et en dehors du milieu scolaire.</p>	<p>Accepte partiellement</p>	<p>Plan International Belgique, Plan International Bénin et les ONG partenaires du programme considèrent que les questions ci-contre sont d'une importance capitale pour les filles et les jeunes femmes béninoises et leur avenir. C'est pourquoi ils souhaitent entamer une recherche à ce sujet dans les communes d'intervention et se servir des résultats pour développer le prochain programme et les activités qui seront menées dans ce cadre (par ex. Sensibilisation).</p>		

			<p>Voici le(s) étape(s) prévue(s) dans le cadre du programme actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une <i>desk review</i> des projets et programmes traitant de ces questions dans la région de l'Atacora (outils, rapports d'évaluation, publications) ; - Organiser avec des personnes ressource (ministère(s), académique, société civile...) un atelier thématique visant à préciser la question de départ, faire le point sur les ressources nécessaires et entamer l'élaboration des TdR ; - Réaliser une étude sur la SSR, les relations transactionnelles et/ou les VBG dans et/ou hors du milieu scolaire (la question de départ sera définie ultérieurement). Cf. Recommandation A.4.2. 	<p>Septembre 2020</p> <p>Octobre 2020</p> <p>2021</p>	<p>Equipe du programme</p> <p>Equipe du programme et ONG partenaires</p> <p>Equipe du programme et ONG partenaires</p>
--	--	--	---	---	--

Date : 17/06/2020

For more information : Plan International Belgium, Ravensteingalerij 3 B 5, 1000 Brussel, Tel : +32 2 504 60 00, E-mail : info@planinternational.be